
Adresse de la société populaire de la commune de Dax qui exprime sa joie pour la reprise de Toulon et demande le séquestre des biens des suspects, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune de Dax qui exprime sa joie pour la reprise de Toulon et demande le séquestre des biens des suspects, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 69-70;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35571_t2_0069_0000_19

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 18 Nivôse An II

(Mardi 7 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

La séance est ouverte à onze heures. (1)

LEVASSEUR lit un extrait de la correspondance. (2)

1

Les administrateurs & l'agent national du district de Bazas témoignent à la Convention leur joie patriotique au sujet de la prise de Toulon, & l'invitent à rester à son poste. (3)

Mention honorable, insertion au Bulletin. (4)

[Bazas, 12 niv. II] (5)

« Citoyens,

Un peuple libre se rira toujours des folles conceptions des tyrans; en vain l'horreur de la liberté, arme-t-elle contre lui des milliers d'esclaves, il veut..... La Terreur le précède. La mort marque ses pas, et déjà ses couleurs triomphales flottent sur les remparts les plus formidables.

Toulon sembloit devoir flétrir le nom français. Ses ruines éparses vengent et augmentent sa gloire.

La honte et la confusion siègent dans les palais de St James et d'Aranjuez.

Si l'amour de la liberté ne peut aujourd'hui électriser l'âme des Anglois et des Espagnols; allons qu'un peuple libre et triomphant porte dans les fastueux repaires de ces brigands couronnés le fer vengeur de l'humanité et du pacte social.

Et vous qui devez le diriger, restez à votre poste. »

COUSTAUX (*administr.*), BECQUEZ (*vice-présid.*), GURAUD (*administr.*), LAFARGUE (*administr.*), G. DESCOMS (*administr.*), PIRAULT (*commis^{re}*).

2

Le procureur-syndic du district de Saint-Affrique, département de l'Aveyron, écrit que, sur l'invitation faite par la loi du 19 brumaire, les citoyens de son district ont déposé sur l'autel de la patrie, avec cette générosité qui n'appartient qu'à de vrais républicains, 158 couvertures, 1,000 chemises, 100 paires de bas, plus

(1) P.V., XXIX, 24.

(2) *Débats*, n° 475, p. 253.

(3) P.V., 24.

(4) Bⁱⁿ, 18 niv.

(5) C 288, pl. 885, p. 34.

de 400 quintaux de fourrage, des marmites (1) et une quantité considérable de charpie pour panser les blessures des honorables victimes de la guerre. (2)

Mention honorable, insertion au bulletin. (3)

3

L'administration du district de Cahors témoigne sa satisfaction sur la prise de Toulon. (4)

Mention honorable, insertion au bulletin. (5)

[Cahors, 10 niv. II] (6)

« Représentans,

L'infâme Toulon est prise; ne craignons plus pour les subsistances, cette cité criminelle est en notre pouvoir. Pitt, le plus scélérat des hommes ne tardera pas à l'être. Pour l'éviter, il n'a qu'un seul parti à prendre: celui de s'étrangler de suite. Montagne sublime! tes décrets te ressemblent. Celui du 4 nivôse surtout ravit tous les cœurs républicains. Tu y demandes une fête nationale pour célébrer la conquête de la Méditerranée. Cette fête à laquelle l'administration a arrêté d'assister en corps, à ton exemple, sera pour notre ville, n'en doute pas, la fête de tous les siècles. Tous les articles du décret ont été couverts d'applaudissements, et celui qui ordonne que les maisons de Toulon seront rasées a enivré l'administration d'une telle joie, que ne pouvant la contenir, elle t'écrit cette lettre pour t'en témoigner toute sa satisfaction. »

CAYLA, AZAYSAC, BOUZERAND, BONEFOY, LABROUE, LES, TEYNERPE, COURRION.

4

La société populaire régénérée de la commune de Dax exprime sa joie sur la reprise de l'infâme Toulon. (7) Elle demande que les biens de tous les aristocrates égoïstes, modérés et feuillants qui n'ont rien fait depuis cinq ans

(1) P.V., 24; *Mon.*, XIX, 160; *M.U.*, XXXV, 299; *C. Eg.*, n° 508, p. 61; *J. univ.*, n° 1508, p. 6643; *Ann. patr.*, n° 372, p. 1673; *J. Fr.*, n° 471; *J. Perlet*, p. 314.

(2) *Audit. nat.*, n° 472.

(3) Bⁱⁿ, 18 niv., qui ajoute: « La loi du 23 août dernier invite les enfants à fournir de la charpie; chacun s'est empressé d'en faire avec ses haillons ».

(4) P.V., XXIX, 24; *M.U.*, XXXV, 299; *Ann. patr.*, n° 372, p. 1673.

(5) Bⁱⁿ, 18 niv.

(6) C 288, pl. 885, p. 40.

(7) P.V., XXIX, 24.

pour la patrie, soient confisqués au profit des sans-culottes. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

5

Le représentant du peuple B. Gouly écrit à la Convention que la commune de Belley, dont la plupart des citoyens avoient été égarés par l'intrigue & la malveillance, est enfin tranquille; que les autorités constituées ont été renouvelées; que la société populaire s'épure; que les perturbateurs & les faux patriotes ont été incarcérés.

Il annonce la découverte de 38 mares & demi d'argenterie.

Il envoie les procès-verbaux & les bordereaux relatifs à ces opérations. (3)

Insertion au bulletin, renvoi au comité des inspecteurs de la salle. (4)

«Le représentant du peuple Gouly écrit de Belley-Régénéré, le 7 nivôse, que cette commune si agitée, dont la plupart des citoyens s'étoient laissés égarer par des intrigues, est enfin tranquille. Toutes les autorités constituées y ont été renouvelées; l'installation s'en est faite aux cris mille fois répétés de *vive la République! Vive la Convention nationale! Vive la Montagne!* La société populaire a fait un scrutin épuratoire où les messieurs et ceux qui vouloient le paroître ont été travaillés comme il faut. Les perturbateurs, les faux patriotes sont incarcérés, les vrais sans-culottes s'en félicitent, et se réjouissent d'avoir les yeux dessillés. Le fanatisme et la superstition font place à la raison, et tous les prêcheurs promettent de prendre femme sous un mois, ou d'adopter un enfant d'une famille indigente.

On a trouvé 38 mares et demi d'argenterie cachés par le traître Ferras-Courtine dans un souterrain à une lieue de Belley. Ce scélérat, dit-on, a été tué pendant le siège de Ville-Affranchie, portant les armes contre la République.

Il y a eu une réjouissance des plus complètes à la nouvelle de la prise de Toulon; le peuple a témoigné le plus grand attachement pour les montagnards. Quelques muscadins et muscadinnes, que cette cérémonie offusquoit, se sont tapis dans leurs tanières en enrageant. Le peuple, à qui rien n'échappe, l'a fort bien observé, et leur rage a augmenté sa joie.» (5)

6

Les administrateurs du département de la police font passer à la Convention l'état du nombre des détenus dans les maisons d'arrêt de la commune de Paris. Le nombre s'élève à 4,850. (6)

Insertion au bulletin. (7)

(1) Bⁱⁿ, 18 niv.

(2) Bⁱⁿ, 18 niv.

(3) P.V., XXIX, 25; M.U., XXXV, 300; J. univ., n° 1508, p. 6643. Mention dans Mon., XIX, 160; Audit. nat., n° 472; J. Fr., n° 471.

(4) Bⁱⁿ, 18 niv.; C. univ., 19 niv., p. 2.

(5) AD I 80. Analyse dans AULARD, Recueil des Actes..., IX, 712.

(6) P.V., XXIX, 25.

(7) Bⁱⁿ, 18 niv.

[Commune de Paris, 17 niv. II. Etat du 16 niv.] (1)

Conciergerie	503
Grande Force	598
Petite Force	270
S ⁱⁿ Pélagie	221
Madelonnettes	243
Abbaye	140
Bicêtre	743
A la Salpêtrière	370
Chambres d'arrêt, à la mairie (2) ..	207
Luxembourg	422
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	396
Irlandois, rue du Cheval Vert	22
Picpus, faubourg St-Antoine	112
Réfectoire de l'Abbaye	60
Les Angloises, rue St-Victor	118
Les Angloises, rue de Loursine ...	82
Les Carmes, rue de Vaugirard ...	51
Les Angloises, faubourg St-Antoine	37
Ecossois, rue des Fossés St-Victor .	79
Maison des Fermes	27
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	55
Belhomme, rue Charonne, n° 70 ..	47
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	47
TOTAL GÉNÉRAL	4 850

MAZEL, MENNESSIER, GAGNANT.

7

La société populaire de Crécy (3) voulant participer à la gloire d'armer et équiper des défenseurs de la patrie, offre deux cavaliers montés, armés et équipés. (4)

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au ministre de la guerre. (5)

8

Le citoyen Rubigny, tanneur de Paris, section du Finistère, offre à la Convention des observations économiques sur le commerce, l'agriculture, les subsistances et les approvisionnements des cuirs de la République.

Mention au procès-verbal, renvoyé aux comités d'agriculture et de commerce. (6)

9

Le citoyen Grosseas, âgé de 72 ans, militaire, ci-devant officier de fortune, fait don à la République, tant du capital que des arrérages de trois années, échues le 12 nivôse, d'une pension annuelle de 18 liv., au capital de 200 liv. (7).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de liquidation. (8)

(1) C 288, pl. 885, p. 39.

(2) En marge : «Y compris 110 prisonniers de Nantes, arrivés le 16 nivôse».

(3) Seine-et-Marne.

(4) P.V., XXIX, 25. Mention dans Mon., XIX, 160, qui orthographe Prescy. J. Fr., n° 471.

(5) Rien au Bⁱⁿ.

(6) P.V., XXIX, 25.

(7) P.V., XXIX, 25.

(8) Bⁱⁿ, 18 niv.